

*Extrait du document de référence*

*Responsabilité environnementale page 61 à 69*

**2017**  
**2018**

## 8.2 Impact environnemental de l'activité du Groupe S.B.M.

8

Le Groupe S.B.M., étant composé de sociétés de droit monégasque, n'a pas l'obligation de se conformer aux dispositions du code de commerce français et à la loi Grenelle II. Dans le cadre de sa politique environnementale décrite ci-après, le Groupe S.B.M. a cependant fait le choix depuis plusieurs années de fournir les informations requises par la loi Grenelle II.

Le Groupe S.B.M. est engagé depuis maintenant 11 ans dans la protection de l'Environnement et prépare sa troisième Charte Développement Durable pour la période 2018-2021. L'exercice 2017/2018 a été ainsi marqué par la clôture de sa seconde Charte environnementale, et par le lancement du programme pour la Transition Énergétique mis en œuvre par le Gouvernement de la Principauté en avril 2017.

Compte tenu des travaux de développement immobilier en cours au cœur de Monte-Carlo, dont l'achèvement est prévu fin 2018, les exercices 2017/2018 et 2018/2019 constituent une période de transition fortement structurante pour les actions ambitieuses et volontaires du Groupe S.B.M. en matière de développement durable, et dans son soutien au programme pour la transition énergétique de Monaco.

De façon à rester d'un exercice sur l'autre sur un périmètre comparable, le domaine couvert par les résultats présentés ci-après comprend l'ensemble des entités juridiques et établissements constituant le Groupe S.B.M., à l'exception de l'Hôtel Méridien Beach Plaza, et des consommations des locataires du secteur locatif commercial, comme précisé pour les indicateurs concernés.

### 8.2.1 Informations environnementales

La préservation de l'environnement reste un élément important de la stratégie du Groupe S.B.M.

Le Groupe S.B.M. est pleinement décidé à apporter son soutien aux efforts de la Principauté de Monaco contre le changement climatique, depuis la ratification par celle-ci de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Protocole de Kyoto puis plus récemment de l'Accord de Paris. L'engagement de la Principauté de Monaco, au travers de la Mission pour la Transition Énergétique, est de réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre de 50 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon de 2050. Le Groupe S.B.M. a intégré ces objectifs prioritaires dans le cadre de sa prochaine Charte de Développement Durable.

Au cours de l'exercice 2017/2018, le Groupe S.B.M. a multiplié ses échanges auprès des représentants de la Direction de l'Environnement et de la Mission pour la Transition Énergétique, afin d'aligner ses prochains objectifs sur ceux de la Principauté. Les 4 principaux hôtels ont signé le 23 mars 2018 le Pacte National pour la Transition Énergétique de Monaco, démontrant ainsi leur totale implication aux premières actions conduites avec la Direction du Tourisme.

La clientèle internationale du Groupe S.B.M., de plus en plus informée des effets du changement climatique et sensible aux questions environnementales et aux multiples actions, apporte également sa contribution.

Le Groupe S.B.M. poursuit ses démarches de certification de ses établissements hôteliers, avec l'obtention en cours des certifications Green Globe en 5<sup>e</sup> année, qualifiée de « Gold standard », pour les établissements du Monte-Carlo Bay Hotel and Resort et du Monte-Carlo Beach. Les Thermes Marins ont également renouvelé leur certification Green Globe cet hiver pour la 3<sup>e</sup> année consécutive. L'Hôtel Hermitage et l'Hôtel de Paris se sont mobilisés autour d'une green team et d'un plan d'action spécifique, afin d'envisager l'entrée en certification Green Globe d'ici un à deux ans. D'autres exploitations comme le Café de Paris, le Buddha Bar, ou le Sporting Monte-Carlo, ont également engagé leur propre démarche afin d'atteindre le même objectif d'ici un à deux ans. Enfin la certification du siège administratif du Groupe S.B.M. à Fontvieille est également prévue dans les mêmes délais, soit d'ici la fin de l'exercice 2019/2020.

### 8.2.2 Politique générale en matière de développement durable

L'ensemble des actions environnementales du Groupe S.B.M. est piloté à l'aide d'un groupe de travail animé par la Direction des Achats assistée d'une chargée de mission environnement et développement durable.

Ce groupe réunit des représentants de plusieurs directions telles que les Services Techniques, le Service Environnement, la Direction du Marketing et Communication Stratégique et la Direction des Ressources Humaines. Sont également associés des représentants des directions d'exploitation, déjà engagés dans des démarches de certification. Le suivi des actions de la Charte environnementale est ainsi assuré avec la pleine contribution des différentes expertises internes du Groupe S.B.M.

La Charte et ses 39 actions déployées jusqu'au printemps 2018 sont accessibles sur le site [www.montecarlosbm.com](http://www.montecarlosbm.com) et couvre l'ensemble des domaines suivants :

- le management environnemental et les certifications ;
- l'information, la sensibilisation et l'implication des parties prenantes ;
- la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau ;
- les actions relatives à l'air ambiant, l'atmosphère et aux transports ;
- la préservation de la biodiversité ;
- les achats responsables ;
- le tri sélectif et les collectes de déchets ;
- les rénovations et les constructions durables.

Compte tenu de la diversité de ses métiers internes et de ses intentions d'avancer rapidement et de façon performante sur ces sujets, le Groupe S.B.M. continue de favoriser au sein de ses services les initiatives pertinentes. Au-delà des seules certifications Green Globe qui vont à terme concerner les établissements principaux, le Groupe S.B.M. poursuit également ses démarches d'engagement sous d'autres certificats avec Ecocert pour son restaurant Bio Elsa du Monte-Carlo Beach, ou Imprim'Vert pour son imprimerie centrale.

L'ensemble des données environnementales pilotées par le Groupe S.B.M. font l'objet de fiches indicateurs, contrôlées régulièrement, et de tableaux de bord mis en place au regard des objectifs recherchés. Ces objectifs sont actuellement passés en revue, au regard des nouveaux enjeux fixés pour 2021, dans le cadre de la nouvelle « feuille de route » à l'horizon de 2030.

Parallèlement, le Groupe S.B.M. continue de gérer ses différents projets d'investissements sous certification BREEAM. La rénovation en cours de l'Hôtel de Paris et la construction du complexe One Monte-Carlo se poursuivent sous l'application du référentiel BREEAM BESPOKE afin que l'empreinte environnementale des futurs bâtiments soit la plus faible possible à partir de début 2019.

Comme au cours de l'exercice précédent, le Groupe S.B.M. ne constitue pas de provisions et garanties pour les risques en matière d'environnement sauf si un risque de préjudice significatif, impactant ses comptes, survient.

### 8.2.3 Informations quantitatives et autres informations

#### 8.2.3.1 LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RÉDUCTION OU DE RÉPARATION DE REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT

La qualité de l'eau, ainsi que ses niveaux de consommation, font l'objet d'une vigilance permanente, et l'ensemble des rejets d'eaux usées passe dans les circuits de retraitement collectifs propres à la Principauté de Monaco, conformément à la législation et sous contrôle des instances locales en charge.

En ce qui concerne les collectes des huiles de cuisson et des graisses alimentaires, le Groupe S.B.M. a mis en place

depuis juillet 2014 un contrat unique pour l'ensemble de ses établissements. Ainsi, la totalité des collectes d'huiles usagées fait l'objet d'un suivi mensuel avec une revalorisation de celles-ci à destination des filières carburants. L'organisme collecteur est accrédité ISCC EU (International Sustainability and Carbon Certification), certification qui garantit le caractère durable et la traçabilité du biocarburant produit au sein de l'UE à partir d'huiles et graisses usagées collectées. Ainsi sur l'exercice 2017/2018, 33 475 litres d'huiles de cuisson usagées ont été collectés (contre 35 310 lors de l'exercice précédent).

La collecte des eaux grasses alimentaires à partir des bacs de rétention de graisses a concerné près de 129 500 litres sur l'exercice, afin d'être traitées ensuite par des organismes spécialisés, contre 110 000 litres sur l'exercice précédent. Pendant l'exercice clos, les bacs à graisse de l'Hôtel de Paris ont été remplacés et la réouverture partielle de cet établissement explique en partie cette augmentation.

Enfin en ce qui concerne les fluides frigorigènes, nocifs pour la couche d'ozone, le Groupe S.B.M. n'a plus recours depuis 2007 à des minibars contenant des chlorofluorocarbures. Il a remplacé depuis plus d'un an tous les appareils fonctionnant au gaz R22. Les installations frigorifiques et frigorigènes font l'objet d'un suivi technique à chaque rénovation ou remplacement de matériels, et leurs recharges sont documentées. Les derniers minibars mis en place en 2017 fonctionnent avec des gaz de nouvelle génération beaucoup moins impactants (PRG 3 au lieu de 1430 pour le R134a).

Pour l'exercice 2017/2018, les recharges de gaz frigorigènes ont été de 678 kg (dont 380 kg pour le R134a, 220 kg pour le R404a et 78 kg de R410a, 452a et 407c) contre 265 kg sur l'exercice précédent, le Groupe S.B.M. n'ayant plus recours à aucun gaz hors protocole de Kyoto. Cette augmentation des niveaux de recharge s'explique par des maintenances plus nombreuses sur des anciens matériels, mais grâce à l'arrivée prochaine de nouveaux matériels pour les cuisines de l'Hôtel de Paris, les recharges devraient être en diminution sur l'exercice prochain.

**8.2.3.2 LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

Le Groupe S.B.M. a poursuivi sur l'exercice 2017/2018 ses activités de collectes de déchets solides en se concentrant sur sept filières (à l'exclusion des déchets des locations immobilières pouvant néanmoins faire l'objet de dépôts sur les points de collecte du Groupe S.B.M.). Les orientations fortes prises depuis un an par la Principauté de Monaco concernant la gestion des déchets dans le cadre des enjeux de réduction des émissions atmosphériques, nécessitent une grande coordination. Ces filières sont les suivantes :

- papiers : récupération à la hausse avec sur l'exercice près de 36,6 tonnes de papiers collectés, contre environ 35 tonnes au cours de l'exercice précédent, auxquelles s'ajoutent 12,8 tonnes récupérées par l'imprimerie intégrée du Groupe S.B.M., soit un total collecté avoisinant 49,3 tonnes (+ 4 %) ;
- verres : collecte de 491 tonnes, contre 519 tonnes sur l'exercice précédent ;
- piles : collecte en augmentation à 545 kg contre 230 kg en 2016/2017, en raison de nouveaux points de collectes, organisés par les Green Teams, et des apports plus importants de la part des salariés depuis leurs domiciles ;

- déchets électroniques de type DEEE : collecte fortement en baisse, à 6 m<sup>3</sup> contre 13 m<sup>3</sup> au cours de l'exercice précédent ;
- emballages ménagers résiduels (E.M.R.) : collecte estimée à 9,4 tonnes contre 11,3 tonnes lors de l'exercice précédent. Les données du Café de Paris Monte-Carlo et de la Rascasse ne sont pas intégrées dans le chiffre reporté ;
- ampoules : la récupération reste approximative avec un volume estimé de 17 bacs mis en œuvre par le prestataire local. La correspondance en litres de ces bacs donne une quantité de collecte de 4 080 litres de tubes de néon et d'ampoules contre 3 120 litres sur l'exercice précédent. Ces ampoules sont expédiées à une société basée à Cagnes-sur-Mer, qui en assure ensuite la reprise et le retraitement dans les filières françaises ;
- ordures ménagères : le prestataire ne dispose pas d'outils de pesée embarquée permettant d'en mesurer l'importance, et ne peut pas faire de distinctions particulières entre les collectes effectuées sur le domaine public et celles faites sur le domaine privé, les deux se réalisant sur les mêmes tournées de ramassage. Des discussions sont en cours, dans le cadre de la Transition Énergétique, afin de trouver des solutions à terme pour un suivi plus précis.

Enfin, le Groupe S.B.M. dispose de son Imprimerie intégrée qui concentre un nombre croissant de travaux de réalisation d'impression sur support papier. Cette imprimerie a obtenu pour 2018 le renouvellement de son label Imprim'vert, cette démarche obligeant la collecte de l'ensemble de ses produits dangereux après usage vers les filières de retraitement et de valorisation agréées, sans nécessité de les peser.

Au-delà du suivi de ces collectes, le groupe de travail s'efforce d'agir sur ses niveaux de consommation, afin que ceux-ci soient maintenus au plus bas. Le recensement des produits dangereux a débuté l'an dernier afin de pouvoir procéder à un suivi en comptabilité matière des produits achetés et consommés et par conséquent des déchets en résultant. Ce suivi devrait aboutir courant 2018. Les produits de traitement sont également ciblés, afin de garantir au mieux la récupération des emballages et bidons vides, aux fins de traitement par des filières appropriées en dehors des possibilités d'incinération qui prévalent actuellement dans l'usine locale de la Société Monégasque d'Assainissement (S.M.A.).

Il s'agit toujours pour le Groupe S.B.M. et sur l'ensemble de ses filières, de collecter mieux et de produire moins de déchets, en agissant en amont sur les niveaux de consommation. Ce sujet des collectes et de la gestion des déchets d'activité devient un élément prioritaire pour le Groupe S.B.M. dans le cadre des orientations importantes en matière de Transition Énergétique pour la Principauté de Monaco.

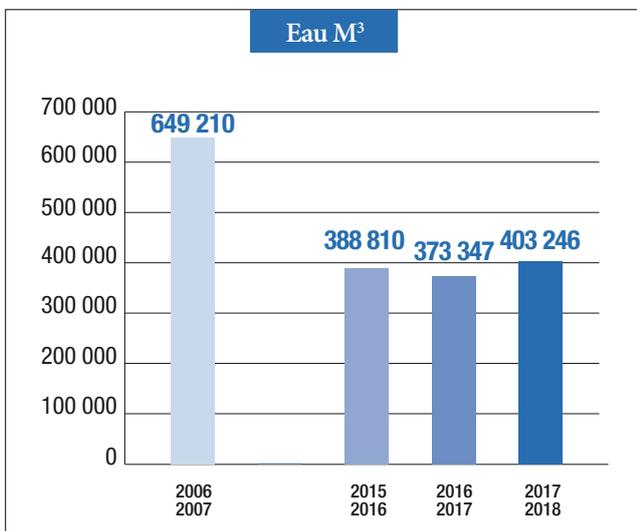
Les chantiers de rénovation en cours n'échappent pas à la préoccupation environnementale, et l'ensemble des déchets et gravats liés aux destructions et aux travaux ont fait l'objet d'un cahier des charges et d'un suivi strict par la Direction Immobilière du Groupe S.B.M. Les entreprises sont tenues d'assurer la traçabilité des déchets, avec un retour systématique sur des filières françaises où le tri sélectif est réalisé, et un suivi effectué par le bureau de contrôle agréé Apave s'assurant du respect des actions liées au référentiel BREEAM.



### 8.2.3.3 LA CONSOMMATION D'EAU ET L'APPROVISIONNEMENT EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES

Après plusieurs années de baisse significative ou de stabilisation, les consommations en eau présentent sur l'exercice clos une augmentation de près de 8 %, équivalent à + 29 899 m<sup>3</sup> supplémentaires par rapport à l'exercice précédent, tout en restant très inférieures aux niveaux de 2006/2007, à périmètre comparable.

Le retour progressif en activité de l'Hôtel de Paris explique cette variation, et l'enjeu pour le Groupe S.B.M. reste de maintenir pour l'exercice à venir des niveaux de consommation inférieurs à 400 000 m<sup>3</sup>, malgré la réouverture progressive de cet établissement. La consommation en eau sur 2017/2018 s'élève ainsi à 403 246 m<sup>3</sup> contre 373 347 m<sup>3</sup> pour l'exercice précédent.



L'amélioration des équipements de récupération d'eau et des boucles de refroidissement reste une orientation prioritaire dans les choix techniques récents.

Le Groupe S.B.M. reste donc vigilant sur l'utilisation la plus efficace et la plus responsable de la ressource en eau. Les nettoyages des espaces extérieurs et des voiries, tout comme l'arrosage automatique des espaces verts, en goutte à goutte et pendant la nuit, par les services internes comme par les prestataires, font l'objet de discussions régulières afin de limiter les nuisances et les consommations.

### 8.2.3.4 LA CONSOMMATION DES MATIÈRES PREMIÈRES ET LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DANS LEUR UTILISATION

Le Groupe S.B.M. cherche à exploiter toutes les innovations en matière d'éco-conception et développe dans la mesure du possible, une politique d'achat « vert et durable », notamment en inscrivant dans ses contrats-types ses engagements en faveur d'une politique d'achat respectueuse de l'environnement.

Le Groupe S.B.M. poursuit par ailleurs ses actions pour diminuer les achats quand les besoins peuvent être couverts par la mobilisation des services internes et des ateliers du Groupe S.B.M. À titre d'exemple, les tables de roulettes et de black jack qui ont été

nécessaires pour la rénovation de la salle de jeux du Sun Casino en 2016 ont été fabriquées dans l'atelier des Jeux du Groupe S.B.M., avec l'emploi de bois issu de forêts gérées durablement. Certains accessoires, goodies ou produits à la vente en boutique, sont également réalisés dans le même atelier, par exemple des anciens jetons montés en porte-clés. De même certaines décorations de Noël sont fabriquées par les ateliers internes, avec souvent le réemploi d'accessoires conservés en stock, ou des sapins issus de forêts gérées durablement, accompagnés d'éclairages au LED.

De la même manière, le Groupe S.B.M. suit et essaie d'optimiser à la baisse les consommations de fournitures générales et de consommables. Les équipes administratives ont ainsi été sensibilisées de nouveau au recours à l'impression recto verso ou la non impression des documents, afin de poursuivre la baisse de celles-ci.

Les consommations totales de papier sur l'exercice 2017/2018 ont été de 29,7 tonnes contre 29,4 tonnes achetées en 2016/2017 et 32 tonnes sur l'exercice 2015/2016. Le projet de GED (Gestion Électronique des Documents) se poursuit au sein du siège administratif, avec le choix de déployer d'abord une solution couvrant, dans un premier temps, le traitement numérique et l'archivage électronique des contrats et la gestion des courriers administratifs.

Les papiers achetés en 2017/2018 sont toujours à 99,4 % sous labels écologiques (essentiellement FSC et Ecolabel Européen), stable par rapport à l'exercice précédent (99,6 %). En revanche, la part des papiers recyclés a diminué, représentant 9,1 % sur l'exercice 2017/2018, contre 26,7 % sur l'exercice 2016/2017.

Les achats de gobelets se font à 67 % sur des polymères naturels biodégradables issus de l'amidon (P.L.A.) pour les boissons froides (contre 73 % en 2016/2017), et 31 % en carton (contre 26 % en 2016/2017). Les gobelets en carton étant acceptés dans le tri sélectif d'emballage en Principauté de Monaco, leur valorisation matière est donc assurée. Les achats de gobelets ont diminué de 16 %, notamment grâce à l'achat de gourdes pour le personnel, afin de réduire la consommation de jetables à la source.

Sur le secteur alimentaire, le Groupe S.B.M. poursuit plusieurs démarches, les principales étant :

- le maintien à l'écart du thon rouge depuis maintenant 11 ans ;
- le déploiement de filières « courtes », pour de nombreux produits alimentaires. Ce travail de proximité et d'échange favorise un meilleur contrôle du sourcing en amont, ainsi qu'une meilleure traçabilité et qualité des produits achetés ;
- le recours prioritaire aux produits locaux et de saison, dans un périmètre de 150 km autour de Monaco, sur les fruits et légumes, ainsi que pour certains produits charcutiers ou fromagers. Les bénéfices de cette démarche concernent autant la qualité et la fraîcheur des produits que la proximité et la qualité d'échange avec les producteurs ou enfin le bilan transport et carbone associé à ces achats. Le soutien des productions locales constitue un engagement important et croissant du Groupe S.B.M. ;
- le développement de potagers de proximité, pour la fourniture des légumes pour les cuisines. Le Groupe S.B.M. disposait déjà d'un potager local pour le Monte-Carlo Beach, d'un partenaire producteur à Roquebrune-Cap-Martin, et d'un potager en propre au sein du Monte-Carlo Bay Hotel and Resort, géré par la société Terre de Monaco. Un nouveau contrat vient d'être signé avec ce même partenaire pour un potager supplémentaire sur un terrain à Beausoleil ;

- l'accroissement du recours aux produits Bio. Le restaurant Elsa du Monte-Carlo Beach a obtenu fin 2017 pour la cinquième année consécutive la certification « 100 % Bio (catégorie 3) », en restauration commerciale auprès d'ECOCERT pour l'intégralité de sa carte, tout en préservant son maintien d'une étoile au guide Michelin. L'offre bio concerne également d'autres établissements du Groupe S.B.M., qui l'intègrent dans leurs menus. À défaut de pouvoir provenir de la région et de la filière bio, certains produits sont issus de filières sous commerce équitable, comme les fruits exotiques ;
- sur les filières Thé ou Café, le Groupe S.B.M. maintient sa préférence en faveur des filières démontrant leurs démarches durables et équitables ;
- sur ses achats de vins ou de produits de terroir, le Groupe S.B.M. privilégie la relation directe avec les producteurs, dans un cadre strictement professionnel et fortement encadré. Un nombre croissant de critères respectueux de l'environnement sont pris en compte (lutte intégrée, absence d'herbicides et d'insecticides et fongicides, ou biodynamie).

Le Groupe S.B.M. a renforcé ses processus internes de contrôle qualité, lors des réceptions marchandises ou grâce à des programmes d'audits réguliers auprès de ses fournisseurs. L'élaboration d'une relation de qualité avec les fournisseurs est essentielle, et participe à la maîtrise des achats, à la qualité du produit et du service attendu.

La rationalisation du nombre de fournisseurs du Groupe S.B.M., comme la réduction du nombre d'articles travaillés en cuisine est un enjeu important pour 2018.

Enfin, le Groupe S.B.M. accompagne ou est à l'initiative de nombreux événements humanitaires ou caritatifs. Ainsi la « Route du Goût » mise en œuvre par le Chef du Monte-Carlo Beach depuis 2016, a pour vocation à remettre en avant la gastronomie des terroirs autour de la Côte d'Azur, de San Remo à Saint-Tropez, en mettant à contribution également d'autres chefs de la Riviera fortement engagés dans l'alimentation biologique et régionale. Cet événement s'est clôturé ensuite à Monaco par différentes animations et découvertes et les montants récoltés permettent de financer une école à Madagascar, et d'accueillir des enfants en formation au Lycée Hôtelier de Monaco. L'association monégasque « Bio Chef Global Spirit » a été constituée pour encadrer ces différentes opérations.

Pour ce qui concerne les actions conduites contre le gaspillage alimentaire :

- l'optimisation des stocks et des commandes et une meilleure planification sont recherchées, avec à titre d'exemple des échanges entre économats sur les épices ou produits irréguliers. Les équipes de cuisine travaillent l'ensemble du produit, afin de le valoriser dans son intégralité, de la partie noble à celle moins prisée utilisée par exemple pour préparer des veloutés ou des fonds de sauce ;
- le Groupe S.B.M. récupère également, depuis plusieurs années, les produits secs et surplus des restaurants dans les cantines pour le personnel ;

- l'offre à destination de la clientèle s'adapte à la demande, notamment sur le choix des portions à destination des enfants ;
- une boîte « My Gourmet Box » a été mise en place dans les restaurants afin de répondre favorablement à toute demande d'emporter une partie des plats cuisinés, à l'instar de la « petite boîte monégasque » développée à l'initiative de la Mairie de Monaco.

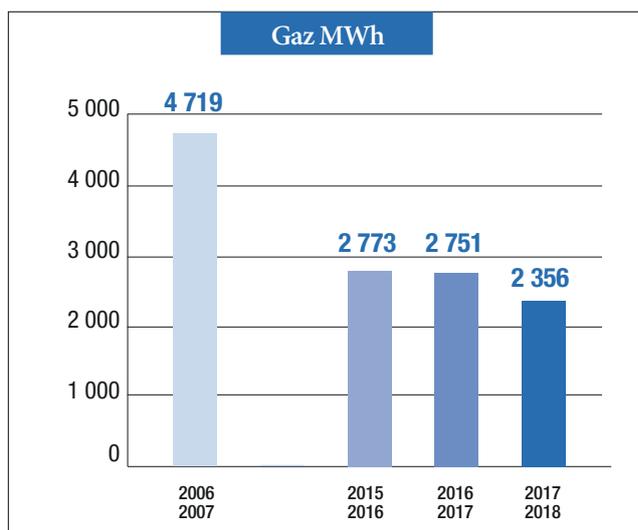
### 8.2.3.5 LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE, LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'exercice 2017/2018 présente des variations significatives des niveaux de consommation.

#### Gaz de ville

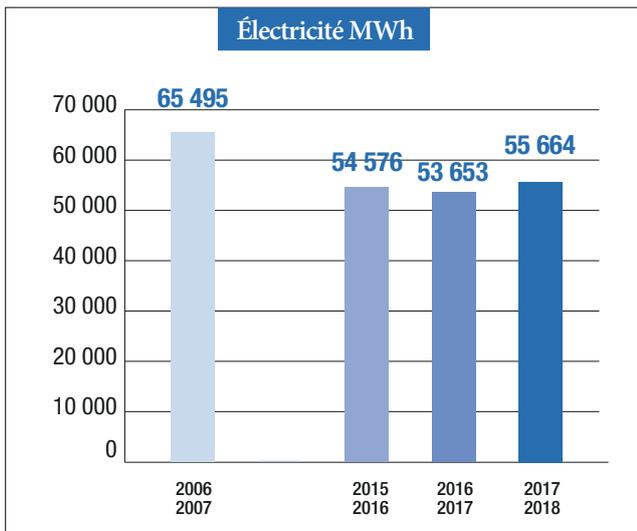
La consommation de gaz est en forte baisse à 2 356 MWh contre 2 751 MWh sur 2016/2017, soit une baisse de - 14 %. Cette diminution accentue la baisse globale cumulée sur 11 ans des consommations de gaz, soit - 50 % comparativement aux 4 719 MWh de l'exercice 2006/2007 de référence, à périmètre comparable, principalement grâce au passage à la cuisson par induction en cuisine.

Le Groupe S.B.M. se fournit depuis avril 2015 en gaz sous compensation, avec le recours à des contrats Eco2 souscrits auprès de la S.M.E.G. (Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz) pour la partie consommée sur la Principauté de Monaco, et à des crédits carbone de type « Certified Emission Reduction ». Cette compensation est complétée d'un contrat EDF de vente de crédits carbone pour la consommation de gaz du Monte-Carlo Beach situé en France.



## Électricité

Les consommations électriques du Groupe S.B.M., sur le périmètre sous audit RSE, pour l'exercice 2017/2018 s'élèvent à 55 664 MWh soit une hausse de + 4 % ou + 2 011 MWh par rapport à celles de 2016/2017. Cette hausse s'explique par la réouverture progressive de l'Hôtel de Paris. Le Groupe S.B.M. reste décidé à maintenir son niveau de consommation à un niveau avoisinant le seuil des 55 000 MWh/an.



Le Groupe S.B.M. a été précurseur dans la mise en place de pompes à chaleurs. La première a été installée en 1980 au Monte-Carlo Beach. L'installation en boucle de ces pompes au Casino de Monte-Carlo a été effectuée en 1989. Sur les dernières années, l'ensemble des installations a été remis à niveau lors des différents chantiers de rénovation, ce qui a permis d'accroître l'efficacité des centrales thermofrigorifiques du Groupe S.B.M. au nombre de six unités depuis la destruction de l'ancien bâtiment du Sporting d'Hiver.

Toutes les pompes à chaleur du Groupe S.B.M. sont alimentées en électricité et fonctionnent à l'eau de mer via des échangeurs à plaques titane. Les rénovations récentes ont permis d'assurer un meilleur rendement, permettant d'améliorer les capacités de production pour les besoins en chauffage, climatisation et eau chaude sanitaire de tous les établissements, tout en limitant les consommations de dépenses électriques.

Le suivi des consommations d'énergies reste un domaine prioritaire pour le Groupe S.B.M.

Il constitue, à l'instar des orientations fortes prises par la Principauté de Monaco dans le Livre Blanc pour la Transition Énergétique, un enjeu essentiel dans l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

En fonction de la localisation des établissements du Groupe S.B.M. deux démarches d'achats d'énergie sous certificat ont été adoptées :

- les sites localisés en France, dont le Monte-Carlo Beach, ont souscrit depuis novembre 2013 un contrat de fourniture d'électricité verte, dénommé « Équilibre » auprès d'EDF. Pour un kWh consommé, un kWh est réinjecté ailleurs dans le réseau à partir d'énergies renouvelables ;

- l'ensemble des exploitations et établissements établis sur le territoire de la Principauté de Monaco ont souscrit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, auprès du concessionnaire monégasque S.M.E.G., un contrat dénommé « EGEO » de « vente de garanties d'origine renouvelable » pour la fourniture de la totalité de la consommation d'électricité, la S.M.E.G. garantissant ainsi au Groupe S.B.M. que l'équivalent de sa consommation d'énergie électrique soit produit à partir de sources d'énergies renouvelables. Cette décision conforte l'engagement pris par le plan « énergie climat » de la Principauté de Monaco afin que 20 % d'énergie finale proviennent de sources d'énergie renouvelable à l'horizon 2020, les enjeux du Groupe S.B.M. et de la S.M.E.G. devant à présent évoluer au regard des nouveaux objectifs de la Principauté de Monaco à l'horizon de 2030.

Les chantiers de rénovation et de construction en cours au sein du Groupe S.B.M., sous application du référentiel BREEAM, présentent également des objectifs importants de réduction des consommations énergétiques, avec une performance recherchée avoisinant le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC).

Dans la phase de transition et d'étude imposée par les nouveaux enjeux de la Principauté de Monaco pour l'échéance de 2030, le Groupe S.B.M. s'est fixé comme cible pour l'exercice à venir avec la réouverture complète de l'Hôtel de Paris, de maintenir ses consommations totales à peu près au niveau d'aujourd'hui. Les actions relatives à ces domaines seront amenées à évoluer.

### 8.2.3.6 L'UTILISATION DES SOLS

Le service de l'environnement en charge de la gestion des espaces verts du Groupe S.B.M. a recours à différentes bonnes pratiques pour l'entretien du patrimoine végétal qu'il doit assurer. Les amendements naturels et 100 % « bio » sont utilisés pour les sols des jardins et des espaces verts, avec des produits de compost, voire des engrais organo-minéraux.

Dans les traitements préventifs nécessaires à la préservation du patrimoine végétal, les équipes ne font quasiment plus usage d'insecticides mais font appel à différents moyens tels que le recours aux auxiliaires de culture (larves de coccinelle contre les pucerons, larves de chrysope, etc.), la pose de pièges à phéromones et les traitements plus « doux » à base de savon noir.

Depuis cinq ans maintenant, on assiste à une progression de l'attaque des palmiers par les charançons rouges sur la Côte d'Azur. Les palmiers atteints ont été traités à l'aide de pièges permanents et par traitement biologique à base de nématodes, avec une efficacité qui reste toutefois insuffisante, conduisant à des pertes de plus en plus fréquentes de palmiers.

### 8.2.3.7 LES REJETS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Le Groupe S.B.M. a réalisé deux Bilans Carbone® en 2007 puis en 2011, sur l'ensemble de ses activités (scopes 1+2+3). Ces bilans valorisent les consommations d'énergies et de fluides, les transports professionnels et trajets domicile-travail des salariés, les achats et prestations de sous-traitants, les transports de marchandises ainsi que les déchets.

Dans le cadre de son engagement R.S.E. et conformément à l'article 75 de la loi ENE n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et à ses décrets d'application, le Groupe S.B.M. effectue pour la cinquième année un Bilan d'Émission de Gaz à Effet de Serre (Bilan GES) de ses émissions directes ou indirectes liées :

- à la consommation d'énergie (électricité, gaz, fioul, achats de vapeur et de froid, charbon de bois, bois pour le chauffage) ;

- aux émissions « hors énergie » (fuites de gaz utilisés par les systèmes de production de froid, CO<sub>2</sub> consommé par les tireuses à bière, azote consommé par les machines à vin, épandages d'engrais) ;
- aux déplacements de la flotte interne du Groupe S.B.M. (véhicules de fonction, utilitaires, deux-roues, véhicules de courtoisie en location longue durée, bateaux de la base nautique du Monte-Carlo Beach).

Le Bilan GES 2017/2018 a été effectué avec la dernière version 8 du tableur Bilan Carbone® qui inclut les facteurs d'émissions de la Base Carbone® ADEME. La méthodologie et l'extraction choisies correspondent à celles utilisées en France pour les Bilans GES réglementaires (BEGESr), conforme à l'article L. 229-25 du Code de l'Environnement scopes 1 et 2.

Les résultats 2017/2018 sont comparables à ceux des deux exercices précédents : les périmètres organisationnel et opérationnel sont identiques et il n'y a pas de changement significatif de la méthode de calcul.

Le calcul a été réalisé en interne, et a également fait l'objet d'une mission d'assistance méthodologique et de contrôle des résultats par une société externe. Les émissions de Gaz à Effet de Serre sont exprimées en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>e).

### Pour les émissions directes (scope 1)

**Poste 1 du BEGESr : les émissions directes des sources fixes de combustion** s'élèvent à 457 tCO<sub>2</sub>e. La source principale de ce poste est le gaz de ville avec 437 tCO<sub>2</sub>e dont 396 tCO<sub>2</sub>e (91 %) sont compensés dans le cadre de contrats Eco2 souscrits auprès de la S.M.E.G et d'un contrat EDF de vente de crédits carbone pour la consommation de gaz du Monte-Carlo Beach. La compensation dans le cadre des contrats Eco2 se fait au travers de crédits carbone de type « Certified Emission Reduction ». Les émissions directes des sources fixes de combustion ont diminué de - 13 % par rapport à l'exercice 2016/2017 (527 tCO<sub>2</sub>e), grâce au remplacement du gaz par l'induction pour le matériel de cuisine, notamment à l'Hôtel de Paris.

**Poste 2 du BEGESr : les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique** concernent, pour le Groupe S.B.M., les véhicules opérés pour les déplacements professionnels (voitures et deux-roues) et le transport de visiteurs (bateaux de la base nautique). 133 tCO<sub>2</sub>e ont été produites en 2017/2018 contre 107 tCO<sub>2</sub>e pour l'exercice précédent et 155 tCO<sub>2</sub>e pour 2015/2016. Il convient de noter qu'en 2016/2017, les données d'activités des transports nautiques de visiteurs ont été sous-évaluées, ce qui explique en partie l'augmentation sur cet exercice. Entre 2015/2016 et 2017/2018, c'est-à-dire en deux ans, les émissions de GES ont diminué de 14 % grâce à la réduction des déplacements en voitures (- 24 %) et en deux-roues thermiques (- 54 %) remplacés par des scooters électriques (sur un parc de 18 deux-roues, 8 sont électriques).

**Poste 3 du BEGESr : les émissions directes des procédés hors énergie** concernent les émissions issues des épandages d'engrais azotés minéraux pour les espaces verts avec uniquement 0,037 tCO<sub>2</sub>e. La quantité d'engrais utilisée a diminué de 30 % entre 2016/2017 et 2017/2018.

**Poste 4 du BEGESr : les émissions directes fugitives** concernent les recharges en azote utilisées pour les machines à conserver le vin et en CO<sub>2</sub> pour les tireuses à bière. Elles concernent également les recharges en fluides frigorigènes des climatisations et groupes froids, qui représentent 99,8 % de ce poste. 1 514 tCO<sub>2</sub>e ont été émises en 2017/2018, contre 452 tCO<sub>2</sub>e pour l'exercice précédent et 1 256 tCO<sub>2</sub>e pour 2015/2016. Cette augmentation par rapport à l'exercice précédent s'explique par des maintenances plus nombreuses sur des anciens matériels, nécessitant des recharges en fluides frigorigènes plus importantes. L'achat de nouveau matériel, notamment à l'Hôtel de Paris devrait apporter une diminution de recharges nécessaires sur l'exercice à venir.

**Le total des émissions directes du BEGESr (scope 1) correspond à 2 104 tCO<sub>2</sub>e (+ 94 % par rapport à l'exercice précédent ; + 8 % par rapport à 2015/2016).**

### Pour les émissions indirectes (scope 2)

Le Groupe S.B.M. a fait le choix de privilégier l'énergie décarbonée en substituant ses contrats d'énergie conventionnelle par des contrats d'Origine Certifiée Renouvelable (OCR). Pour 1 kWh consommé par le Groupe S.B.M., 1 kWh certifié 100 % d'origine renouvelable est réinjecté dans le réseau par les fournisseurs d'électricité.

Ainsi, les contrats suivants ont été souscrits pour le Groupe S.B.M. : depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013 un contrat « Équilibre », avec EDF pour le Monte-Carlo Beach, situé en France, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 des contrats « Egeo » avec la S.M.E.G pour l'ensemble des fournitures d'électricité monégasques.

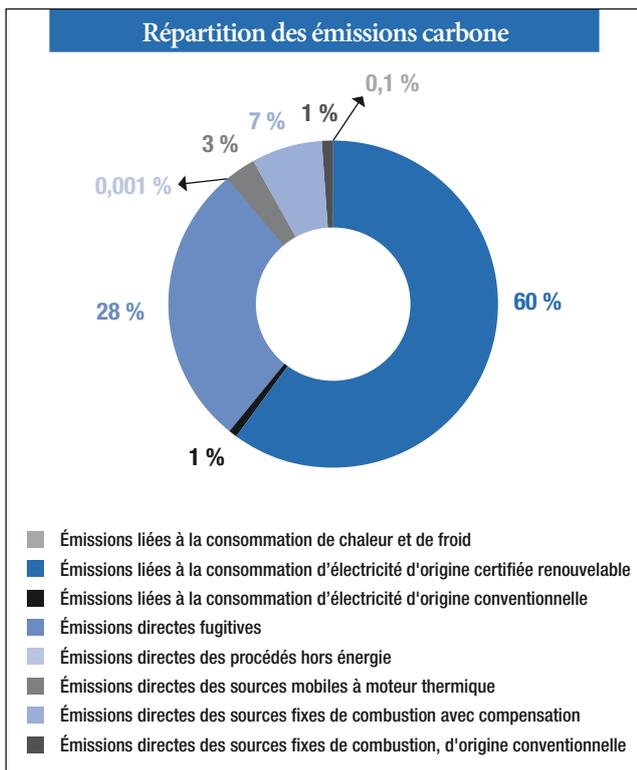
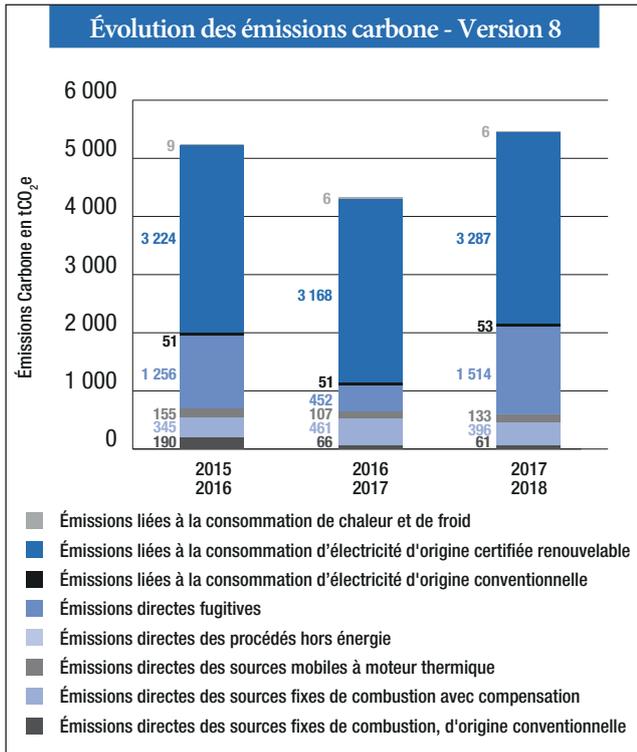
**Poste 6 du BEGESr : les émissions liées à la consommation d'électricité** s'élèvent en 2017/2018 à 3 340 tCO<sub>2</sub>e, dont uniquement 53 tCO<sub>2</sub>e d'origine conventionnelle (pour une consommation d'électricité de 0,9 GWh). Entre les exercices 2016/2017 et 2017/2018, la consommation d'électricité totale pour l'ensemble du Groupe S.B.M. a augmenté de 4 % pour passer de 53,7 GWh à 55,7 GWh, dont 98 % de l'électricité consommée est d'Origine Certifiée Renouvelable.

**Poste 7 du BEGESr : les émissions liées à la consommation de chaleur et de froid** restent quasiment stables en 2017/2018 avec 5,92 tCO<sub>2</sub>e contre 5,85 tCO<sub>2</sub>e pour l'exercice précédent (+ 1 %). Il s'agit de l'achat de chaleur et de froid du réseau urbain à Fontvieille pour les services regroupés au bâtiment « Aigue Marine ».

**Le total des émissions indirectes, scope 2 du BEGESr en 2017/2018 s'élève à 3 346 tCO<sub>2</sub>e.**

### Pour les émissions globales scopes 1 et 2

Le résultat global (scopes 1 et 2) pour l'exercice 2017/2018 s'élève à 5 450 tCO<sub>2</sub>e dont 3 683 tCO<sub>2</sub>e issues d'une consommation « d'énergie verte » (3 287 tCO<sub>2</sub>e pour la consommation d'électricité en contrat OCR ; 396 tCO<sub>2</sub>e pour la consommation de gaz avec compensation). Elles sont supérieures de 26 % par rapport à l'exercice 2016/2017 et proches de l'exercice 2015/2016.



Au regard du protocole de Kyoto, et des engagements pris par la Principauté de Monaco, le Groupe S.B.M. avait pour objectif à l'horizon de 2020 une réduction de 20 % de ses émissions de GES (Classe énergie et Émissions de Gaz à Effet de Serre) par rapport à ce qu'elles étaient à l'occasion du premier Bilan Carbone® réalisé sur la base des données 2006/2007. Un Bilan Carbone complet (scope 1+2+3) est prévu dans le courant de l'année 2018 sur les données d'activité de l'exercice 2017/2018 dans l'objectif de pouvoir mesurer l'avancement par rapport à cet objectif.

Le Groupe S.B.M. a amorcé une réflexion sur l'ensemble de ces actions au regard des nouveaux objectifs poursuivis par la Principauté de Monaco. Le Livre Blanc sur la Transition Énergétique fixe en effet l'objectif de parvenir à une baisse de 50 % de ses émissions de GES à l'horizon 2030, par rapport à celles relevées en 1990.

#### 8.2.3.8 ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

À ce stade, le Groupe S.B.M. n'a pas envisagé d'actions visant à anticiper les conséquences dues au changement climatique qui pourraient impacter de manière significative ses activités.

#### 8.2.3.9 LES MESURES PRISES POUR PRÉSERVER OU DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ

Le Groupe S.B.M. a la responsabilité d'un patrimoine végétal riche et historique, et s'oblige à avoir une gestion fine et rigoureuse de l'ensemble de ses jardins et des espèces qui les composent.

En application du « Code de l'arbre » monégasque, 1 867 arbres, arbustes et palmiers ont été recensés sur le domaine immobilier du Groupe S.B.M., dont près de 150 espèces différentes.

Pour valoriser ce patrimoine végétal, le Groupe S.B.M. s'est impliqué, avec l'aide de son Département Environnement, dans la mise en place d'un parcours d'arbres qui traverse le territoire de la Principauté de Monaco. Ce projet a été piloté par la Fondation Prince Albert II de Monaco, avec la contribution de la Direction de Tourisme et des Congrès (DTC) ainsi que celle de la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU).

Une grande partie du parcours concerne le patrimoine végétal du Groupe S.B.M., notamment celui du Jardin de la Petite Afrique qui comporte de nombreuses essences remarquables de par leur rareté (*Wollemia nobilis*, *Cycas debaoensis*, etc.), leur taille (*Ficus macrophylla* des Jardins des Boulingrins ou des terrasses du Casino de Monte-Carlo), leur âge (oliviers centenaires du Jardin de la Petite Afrique), ou encore par leur esthétique (floraison spectaculaire de *Chorisia speciosa* ou de *Brachychiton discolor*, etc.). Certaines espèces ont été introduites, après autorisation, dont celle, fin 2006, d'un *Wollemia nobilis*, arbre que l'on ne connaissait qu'à l'état fossile jusqu'à son identification très récente en Australie.

Des panneaux pédagogiques sont déployés et des dépliants sont mis à la disposition des visiteurs.

D'autres projets sont discutés régulièrement entre le Groupe S.B.M. et la Fondation Prince Albert II, afin d'apporter tout soutien aux actions de celle-ci.

### **8.2.3.10 CHOIX DE CONCEPTION ET DE CONSTRUCTIONS SOUS RÉFÉRENTIEL BREEAM**

La Direction Immobilière du Groupe S.B.M poursuit son application du référentiel BREEAM (« BRE Environmental Assessment Method »), référence en termes de construction durable et de méthode d'évaluation pour décrire les performances environnementales d'un bâtiment.

Ce référentiel est appliqué dans les projets immobiliers de la Place du Casino, pour la rénovation en cours de l'Hôtel de Paris et le complexe immobilier One Monte-Carlo.

Cette méthodologie permettra de communiquer sur une notation finale des bâtiments et sur les choix mis en œuvre afin de limiter les impacts environnementaux de ces réalisations.

L'ensemble des paramètres de notations couverts recoupe un grand nombre des actions de la charte environnementale du Groupe S.B.M.

### **8.2.3.11 INFORMATION DES SALARIÉS EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE**

Le Groupe S.B.M. communique régulièrement sur les actualités environnementales du Groupe S.B.M. comme sur celles de la Principauté de Monaco auprès de ses salariés sur son blog interne « Oxygène », mis en avant sur le portail intranet du groupe « My Resort ». Plus de 1 000 salariés équipés d'ordinateurs ont accès à ce portail, ainsi qu'aux bornes déployées sur l'ensemble des sites du Groupe S.B.M. Le groupe de travail Environnement et Développement Durable a pour objectif de déployer l'accès à cette information depuis les supports nomades et smartphones, et à partir d'outils informatiques personnels des salariés.

Le rythme des publications a été régulier, avec 43 nouveaux articles pour 2017/2018, soit une base Oxygène de 456 articles au total. La fréquentation du blog a été évaluée, pour l'exercice à 4 641 contre 4 158 visites totales sur l'année lors de l'exercice précédent, ce qui représente 245 visiteurs différents contre 218 pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 12 %, en lien avec l'engagement des green teams.